

VISIO - Harcèlements et discriminations

THE082HDIS

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Etre au clair avec les définitions, les sanctions des auteurs et les recours des victimes en s'appuyant sur la jurisprudence

Public Visé

- Elus, directeurs et directeurs généraux des services, directeurs des ressources humaines, acteurs de la prévention (médecins de prévention, préventeurs, ACFI, assistants et conseillers de prévention, travailleurs sociaux, responsables RH), managers, responsables juridiques

Pré Requis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Etre au clair avec les définitions, les sanctions des auteurs et les recours des victimes en s'appuyant sur la jurisprudence

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés d'exemples
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger par son smartphone ou tablette, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible (de préférence Mozilla ou Google Chrome), une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

- Deux formatrices : - une juriste en droit public le premier jour - une formatrice, Psychosociologue et psychologue du travail, spécialiste de l'accompagnement collectif et individuel au sein des organisations professionnelles et des relations de travail, le second jour

Parcours pédagogique

HARCELEMENT ET DISCRIMINATION DU POINT DE VUE JURIDIQUE

• La définition juridique de la discrimination et du harcèlement

- Le cadre légal de la discrimination et du harcèlement applicable à la fonction publique

- . Textes spécifiques
- . Le préambule de la constitution
- . Code du travail partie IV
- . Code pénal
- . Textes européens
- . Jurisprudence

- Les conditions de la discrimination et du harcèlement

- . Les critères de la discrimination et du harcèlement
- . Le périmètre concerné par la discrimination et le harcèlement
- . Différences avec des notions voisines mais qui ne sont ni du harcèlement, ni de la discrimination (Violences physiques et morales, voies de fait Appels téléphoniques malveillants.....).

- Les effets juridiques du harcèlement et de la discrimination : Conséquence sur les témoins , vu, entendu

- . Sur l'auteur présumé ou réel
- . Sur la santé de la victime des faits de harcèlement et de discrimination
- . Sur les témoins , vu, entendu
- . Sur l'autorité de tutelle

• Les procédures mises en place pour prévenir et gérer la discriminations et le harcèlement

- Procédures d'alerte
- La procédure de signalement
- La saisine du défenseur des droits
- La demande de protection fonctionnelle, prise en charge des frais de procédure, autres formes de la protection
- Le respect du règlement intérieur
- Les actions des représentants du personnel

• Le contentieux des discriminations et des harcèlements

- Prescription de l'action en justice pour discrimination et ou harcèlement
- Réparation des dommages résultant de la discrimination et du harcèlement
- Preuve de la discrimination et du harcèlement
- Les tribunaux compétents en matière de discrimination et de harcèlement

HARCELEMENT ET DISCRIMINATIONS DU POINT DE VUE DU PSYCHOLOGUE DU

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

TRAVAIL

- **Quelques notions de sociologie et de psychologie du travail**

- L'activité de travail et le rapport au travail
- Les représentations sociales
- Les processus défensifs

- **Les harcèlements au travail**

- Différentes définitions, différents points de vue
- Pour le psychologue du travail : causes et effets
- Questions posées et que faire ?

- **Les discriminations au travail**

- Des définitions
- Discriminations dans les milieux de travail : des liens entre travail, société, individus
- Comment agir ?

- **Conclusion**

- Apports théoriques, analyses de cas

La lutte contre le harcèlement et la lutte contre les discriminations ne visent pas à protéger les mêmes droits du fonctionnaire, de l'agent public ou du salarié. La lutte contre le harcèlement tend à protéger plutôt leur dignité et leur santé, tandis que la lutte contre les discriminations se propose d'assurer une égalité de traitement entre eux

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émergence électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 260.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org